

Appel à projets



Proposé par le Comité Métropolitain du Numérique

Partenaires de l'appel à projets :



1. CONTEXTE : 5G, UN ENJEU TECHNOLOGIQUE ET DE NOUVEAUX USAGES DE VISIBILITE ET D'ATTRACTIVITE INTERNATIONALE

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route nationale visant à soutenir le développement des technologies 5G en France, le Gouvernement a réuni les conditions techniques (fréquences libérées) sur l'agglomération de Lille, propice à préparer, dès à présent, les mesures favorables au déploiement de la 5G et à l'expérimentation de nouveaux usages rendus désormais possibles.

L'opérateur Orange s'est positionné pour tester le réseau 5G à l'échelle d'un territoire métropolitain, et ce de manière expérimentale dès 2019.

A cette occasion, la Métropole Européenne de Lille s'affirme comme un terrain inédit d'expérimentations, véritables leviers de l'innovation urbaine et sociale, avec la possibilité de réaliser des tests en situation réelle de nouveaux usages, technologies et modèles économiques, et ce conformément à la stratégie « Résolument digitale » adoptée le 24 juin 2016.

Capitale Mondiale du Design en 2020, la MEL se revendique être la meilleure vitrine pour la France, en expérimentant avec ses partenaires, le design des réseaux sans fil de demain et leurs usages devant le monde entier.

2. OBJET DE L'APPEL A PROJETS / LE DEFI 5GMEL

Afin de réunir toutes les conditions pour fédérer tous les acteurs de la chaîne de valeur 5G autour de cette opportunité d'expérimentations, ORANGE et la MEL lancent un appel à projets "Le Défi 5GMEL" auprès de tous les acteurs de l'écosystème, afin de susciter, de faire émerger, d'identifier et de sélectionner des familles d'usages que seule la 5G pourrait permettre :

1. à raison des besoins de très haut débit en situation de mobilité,
2. à raison des besoins de communication ultra fiable pour des besoins critiques avec une faible latence pour une réactivité accrue (comme par exemple un véhicule connecté), etc.
3. à raison des besoins de communications entre une grande quantité d'objets avec une qualité de services variés (sous réserve de la date de normalisation).

Le Défi 5GMEL s'inscrit dans le cadre des actions coordonnées par le Comité Métropolitain du Numérique. Il est également soutenu par le Comité d'organisation Lille Métropole 2020, Capitale mondiale du design pour être labélisé "POC 2020" et bénéficié de l'exposition internationale conférée par la Capitale Mondiale du Design.

3. LES PROJETS

Le Défi 5GMEL s'adresse aux projets présentant les caractéristiques suivantes :

- Le projet doit faire émerger des usages que seule la technologie 5G pourrait permettre et dont le contenu, la mise en œuvre, et les objectifs particuliers qui y sont attachés sont laissés à l'initiative du porteur de projet. Les usages proposés pourront indifféremment répondre à des enjeux de la Ville Intelligente et d'efficacité dans l'exercice des politiques publiques (mobilité, déchets, eau, ...), à des enjeux industriels du futur et de la modernisation des moyens de production des entreprises, mais également à des enjeux « Grand public » (cette liste n'étant pas exhaustive)
- Le projet et/ou démonstrateur doit être présenté sur le territoire de la MEL.
- Le projet doit nécessairement être réalisé en 2019 lors de la phase d'expérimentation de la technologie et au plus tard en 2020 durant l'année de la Capitale mondiale du design, afin de profiter de la visibilité internationale offerte à cette occasion.
- Le projet est porté par des acteurs privés issus de l'écosystème entrepreneurial (entreprises, associations, consortium) ou publics issus de la recherche académique (Universités, organismes de recherche).
- Le projet présentera le modèle économique sous-tendu par l'expérimentation, conditions de sa pérennité

Les critères d'éligibilité et de sélection sont détaillés au point 5 du présent appel.

4. A LA CLE : UN SOUTIEN AUX PROJETS

Les projets bénéficieront d'un accompagnement inédit pour accélérer leur réalisation sur le territoire de MEL dans un environnement technologique en phase d'expérimentation, mobilisant l'ensemble des partenaires du Défi 5GMEL :

- **La possibilité de tester en grandeur nature le réseau 5G** proposée par ORANGE
Orange, partenaire de la transformation numérique des territoires est avant tout dans le Défi 5GMEL l'opérateur qui investit dans la technologie 5G et en favorise l'usage durant la phase d'expérimentation et de pré-déploiement du réseau, permettant aux porteurs de projets de disposer en avance de phase de possibilités de tester en grandeur nature leur projet.
- **La mise à disposition temporaire ou définitive d'infrastructures ou de l'espace public** proposée par la MEL
Au vu des promesses de la 5G, la MEL pourrait accompagner les initiatives retenues afin de promouvoir leur développement et leur exposition, en permettant notamment aux porteurs de projet de mettre en œuvre leurs solutions, à titre expérimental, dans les différentes politiques publiques dont elle a la charge, toutes modalités innovantes de partenariat pouvant alors être étudiées.
- **Un accès à des jeux de données** proposé par la MEL
La MEL pourra proposer de partager des données, y compris internes sous couvert de confidentialité, sur son territoire et sur les compétences qu'elle y exerce.

- **Une mise en visibilité inédite** proposée par les partenaires
 La MEL et ses partenaires accompagneront les initiatives retenues afin de promouvoir leur exposition pendant le Défi 5GMEL et en 2020, année Capitale mondiale du design.
- **Une expertise technologique de premier plan** proposée par Orange et le Centre d'Innovation des Technologies sans Contact (CITC)
 Durant la phase d'expérimentation, Orange est susceptible de mobiliser en tant que de besoin ses expertises techniques aux fins de favoriser la bonne fin des projets.
 Le CITC, acteur clé en matière de l'Internet des Objets et de l'Intelligence Ambiante, est un centre de ressources, d'expérimentations et d'expertises techniques en matière d'identification, de traçabilité, de mobilité et de géolocalisation, intégrant exigence environnementale, éthique et sécurité.
 Il accompagne l'appropriation des technologies sans contact et de l'Internet des Objets, l'émergence des solutions innovantes et standardisées, et le développement des nouvelles activités à haut potentiel.
 Il participe aux actions liées à l'Internet du Futur en favorisant les synergies entre les entreprises, les organismes de recherche et de formation.
- **Un coaching technologique et technique personnalisé du porteur de projet** assuré par le CITC
 Le CITC apportera son expertise aux porteurs de projets dans le cadre des réponses qui seront élaborées pour le Défi 5GMEL et accompagnera tous les candidats qui le souhaiteront dans la construction de leur candidature : formation technique, accompagnement à la rédaction de cahiers des charges techniques, instrumentalisation des expérimentations innovantes
- **Un accès à l'écosystème 5G métropolitain et son réseau national et européen** animé par le CITC
 Le CITC propose de créer et animer le seul écosystème 5G métropolitain qui aura pour but de promouvoir l'usage de la 5G. Il apportera au travers des workshops de co-conception, l'identification des nouveaux usages et services de cette technologie.
 Il apportera un accompagnement technique et technologique en faisant monter en compétences les entreprises sur la 5 G.
- **Un accompagnement personnalisé dédié aux start-ups** proposé par le Village by CA Nord de France, en lien avec les différents incubateurs thématiques de la Métropole, mais également proposé par ORANGE via ORANGE Fab France.
 Acteur du développement économique régional, le Village by CA Nord de France, basé à Lille au cœur d'Euratechnologies, est un écosystème d'innovation unique, entièrement centré sur l'accélération et le développement de jeunes entreprises innovantes. Il le fait en leur offrant un lieu de travail au sein duquel ils peuvent rencontrer et travailler aux côtés d'autres start-ups, de grandes entreprises, de centres de recherche et de formation, d'investisseurs et d'acteurs institutionnels, tous partenaires de l'écosystème. Il est membre d'un réseau Village by CA de 26 accélérateurs en France et à l'international qui accompagne plus de 500 start-ups aujourd'hui et fédère plus de 400 partenaires entreprises, académiques et institutionnels.

Orange Fab France est susceptible d'apporter un soutien opérationnel pour accompagner un projet et sa commercialisation. L'objectif premier de l'Orange Fab France est de créer un partenariat commercial entre une start-up et une business Unit d'Orange en vue d'assurer un développement, une croissance accélérée et une meilleure visibilité.

- **La réalisation d'un tour de table financier** proposée par la MEL
Les projets qui nécessiteront la mobilisation de moyens financiers pour leur réalisation seront orientés vers l'ensemble des dispositifs présents sur le territoire au titre de l'accompagnement de projets innovants.
Un accès privilégié aux différents partenaires sera assuré par la MEL et le Village by CA Nord de France (dans le cadre de son offre de services d'accélération soumis à un comité de sélection) afin de faciliter la mobilisation des différentes sources de financement permettant de donner aux projets innovants une assise financière suffisamment solide pour qu'ils soient menés dans de bonnes conditions.

- **Une offre immobilière temporaire ou définitive** proposée par le Village by CA Nord de France et la MEL
Une offre variée de solutions immobilières peut être mobilisée sur le territoire en fonction du degré de maturité et de partenariats établis du porteur de projets.

5. CRITERES DE PRESELECTION ET DE SELECTION

L'appel à projets sera sélectif et soutiendra un petit nombre de projets à fort impact.

Les projets présentés seront notamment évalués sur la base des 8 critères suivants :

- Adéquation du projet au regard de la capacité de couverture technologique déployée en phase expérimentale et de pré-déploiement par Orange ;
- Contribution du projet à la capitalisation technologique attendue, susceptible d'établir la robustesse des choix techniques de la solution 5G mise en œuvre au titre de la future norme, s'agissant d'une technologie de rupture ;
- Pertinence du projet au regard de la technologie 5G et caractère innovant des usages qui seront proposés ;
- Effet structurant du projet pour les acteurs de l'écosystème public et/ou privé ;
- Portage opérationnel : la structure de portage doit être privée ou publique et de droit français ;
- Qualité et crédibilité des partenaires et des personnalités engagées, avec une organisation en capacité de porter la mise en œuvre de l'investissement à échéance 2020 ;
- Effet vitrine : le calendrier du démonstrateur devra être compatible avec l'échéance 2020
- Effet incitatif ou de levier de l'accompagnement sollicité, visant à amorcer ou amplifier le projet.

6. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTERET ET DU DOSSIER DE CANDIDATURE

La manifestation d'intérêt et le dossier de candidature seront adressés au format pdf par courriel à :

defi5gmel@lillemetropole.fr

Un accusé de réception vous sera délivré.

Une présentation de votre projet n'excédant pas 3 pages sera constitutive du dossier de pré-sélection. Une audition courte (PITCH) est susceptible de vous être proposée (possible en visio-conférence)

Les dossiers s'attacheront à présenter :

- **L'équipe**

- Liste et CV des porteurs du projet, des éventuels partenaires associés, engagés dans le projet.
- Présentation de la structure assurant le portage et susceptible de recevoir un soutien

- **Le projet**

- Descriptif du projet, avec des données quantitatives et qualitatives, concourant au caractère innovant des usages proposés.
- Explication des conditions de réalisation du projet et/ou démonstrateur local
- Calendrier de réalisation
- Demande de soutien: détailler le niveau de soutien attendu
- Plan de financement global succinct, pluriannuel le cas échéant
- Liste des indicateurs d'avancement et d'évaluation de l'impact du projet proposés sur la chaîne de valeur 5G
- Modèles économiques/domaines d'application que le nouvel usage expérimenté est susceptible de permettre

7. PROCESSUS DE PROPOSITION ET DE SÉLECTION D'UN PROJET

Le processus se déroulera en plusieurs phases :

- dépôt d'une manifestation d'intérêt,
- audition courte (PITCH),
- pré-sélection par un Comité technique,
- puis, si elle est présélectionnée, le candidat pourra procéder au dépôt d'un projet complet, qui sera ensuite soumis au Comité de sélection et aux comités d'engagement ou instances délibérantes des partenaires, le cas échéant.

Un Comité technique, composée par les membres partenaires du Défi 5GMEL, est chargée de la pré-sélection des dossiers.

Un Comité de sélection, émanant du Comité Métropolitain du Numérique, élargi aux partenaires impliqués dans le Défi 5GMEL ou tout autre expert que lesdits partenaires jugeront utile de solliciter, procédera à la sélection finale.

A raison du caractère innovant des usages qui seront proposés sur une technologie de rupture, il est proposé le processus de sélection suivant qui se déroulera en plusieurs phases :

- Dépôt de candidatures et présélection

L'appel à projets sera largement diffusé afin de susciter des manifestations d'intérêts.

Une présélection préalable des projets sera opérée à la suite d'une audition, notamment pour s'assurer de la compatibilité à la couverture 5G, par nature limitée au stade expérimental et de pré-déploiement.

Cette procédure spécifique de sélection des projets retiendra les projets admissibles à la nécessaire phase d'échanges itératifs propres à en assurer la mise en œuvre effective et la mobilisation des soutiens le cas échéant.

Afin de répondre au mieux aux attendus de la démarche initiée, les porteurs présélectionnés pourront préciser leur projet en collaboration avec les partenaires mobilisés autour de cette démarche.

Cette phase ne doit pas excéder 6 mois

Les possibilités de soutien ne pourront être définies qu'à ce stade. Plusieurs formes de partenariats et/ou de coopération à la réussite de ces initiatives innovantes pouvant être envisagées.

- Une sélection finale des projets

Les candidats ayant manifesté leur intérêt de tester une solution sur le réseau 5G pourront dès lors le confirmer par la remise d'une candidature engageante dans le cadre de l'appel à projets.

Le Comité de sélection procédera à l'analyse des projets, afin de les classer en tenant compte des critères présentés dans la section précédente.

A l'issue de la réunion du Comité de sélection :

- Les candidats dont le projet n'aura pas été sélectionné seront informés par la MEL;
- Les candidats de projets sélectionnés recevront une notification de leur sélection, et pour les projets éligibles à un soutien, la MEL ou les partenaires signifieront les modalités d'instruction définitive visant son attribution.

NB : la sélection d'un projet ne garantit pas de facto l'octroi d'un soutien

8. CALENDRIER DE DEPOT ET DE SELECTION DES PROJETS.

Le Défi 5GMEL est ouvert pour une période de 2 ans.

Date limite des candidatures au titre de la présélection : 31 décembre 2019

Date de première pré-sélection : Automne 2018, avec ensuite une fréquence trimestrielle de pré-sélection

Date de première sélection : Janvier 2019, avec ensuite une fréquence trimestrielle de sélection

Date de fin du défi : 31 décembre 2020

9. OBLIGATIONS EN MATIERE DE COMMUNICATION

Par ailleurs, les projets retenus devront indiquer « Lauréat du Défi 5GMEL » accompagné du ou des logos des partenaires, dans les formes et conditions transmises, sur toute documentation institutionnelle, commerciale et promotionnelle concernant le projet sélectionné. Cette autorisation est consentie par les partenaires jusqu'au 31 décembre 2021.

Les candidats sélectionnés autorisent, par avance et sans contrepartie financière, la MEL et ses partenaires, et ce jusqu'au 31 décembre 2021, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du Candidat, en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des partenaires du Défi 5GMEL ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quelques soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion du Défi 5GMEL.

Les candidats sélectionnés autorisent entre autres la MEL et ses partenaires à utiliser leur nom, logo, l'image et les noms et prénoms de leurs représentants, ainsi que les éléments de leur dossier de candidature et la réalisation du démonstrateur, à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information, sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de la MEL ou de ses partenaires. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10. Propriété intellectuelle et confidentialité

Propriété intellectuelle

Si le projet repose sur une innovation particulière, le candidat prendra toutes dispositions au titre de la protection de la propriété intellectuelle. En effet, les travaux réalisés par le porteur de projet dans ce cadre demeurent sa propriété.

Le porteur de projet certifie qu'il est titulaire des droits de propriété intellectuelle et industrielle et, à défaut, qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet concerné.

Il garantit la MEL et ses partenaires de toute réclamation quelle qu'elle soit en provenance de tout tiers concernant l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et industrielle attachés au projet présenté, ainsi que de leurs conséquences financières, dont il déclare faire son affaire personnelle.

Néanmoins, la MEL et ses partenaires auront le droit de communiquer sur les projets comme prévu dans le Défi 5GMEL à l'article 9.

Confidentialité

Les informations reçues dans le cadre du Défi 5GMEL ne peuvent pas être transmises directement ou indirectement à un tiers sans autorisation écrite du porteur de projet, à l'exception des informations qui, au jour de leur communication, sont tombées dans le domaine public ou dont la personne qui les a transmises a, sous sa propre responsabilité, explicitement et formellement indiqué qu'elles n'étaient pas confidentielles.

Les porteurs de projet pourront donc spécifier, dans leur dossier de réponse, quels sont les éléments confidentiels à l'usage exclusif du comité de sélection et de ses experts.

La MEL et ses partenaires s'engagent à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par un porteur de projet qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature.

Cependant, le caractère confidentiel ne pourra être demandé par le porteur de projet sur l'ensemble du dossier.

Chaque porteur de projet est seul juge de l'opportunité et des modalités d'une protection des informations confidentielles par la revendication de tels droits.

Propriété des données et protection de la vie privée

Les données restent la propriété de leur communiquant. Les porteurs de projet s'engagent en participant à signer un accord de non diffusion desdites données et de protection de la vie privée, dans le cas où les données ne seraient pas anonymes, ou comporteraient des informations personnelles, y compris en référence indirecte.

11. Litiges

Le fait de candidater au Défi 5GMEL implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent cahier des charges, accessible à tout moment durant la durée de l'appel à projets sur le site internet <http://www.lillemetropole.fr> ou sur demande auprès de la MEL durant la durée du Défi 5GMEL par courrier à l'attention de Monsieur le Président, 1 rue du Ballon CS 50749 59034 Lille Cedex.

La MEL et ses partenaires se réservent le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Défi 5GMEL. Ainsi dans le cas de fraudes manifestes sous quelque forme que ce soit, ils peuvent annuler le Défi 5GMEL.

12. Divers

La MEL et ses partenaires se réservent, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le Défi 5GMEL. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

13. CONTACTS

Pour toute information sur le Défi 5GMEL :

MEL-AmenagementNumerique@lillemetropole.fr

Les manifestations d'intérêt seront déposées à l'adresse suivante :

defi5gmel@lillemetropole.fr

ADRESSE DE PUBLICATION DU DEFI 5GMEL

<http://www.lillemetropole.fr>

CONTACTS

Pour Orange :	Thomas Longuemart, Directeur de l'innovation <u>thomas.longuemart@orange.com</u>
Pour MEL :	Dimitri Manchuelle, chef de la mission Aménagement Numérique <u>dmanchuelle@lillemetropole.fr</u> Thierry DESCAMPS, chargé de mission <u>tdescamps@lillemetropole.fr</u> Sandrine BECQUERIAUX, chargée de filières numérique - images <u>sbecqueriaux@lillemetropole.fr</u>
Pour CITC :	Chekib Gharbi, directeur du CITC <u>cgharbi@citc-aurarfid.com</u> Yacine ZENAG, ingénieur projet R&D <u>yzenag@citc-aurarfid.com</u>
Pour Village by CA	Antoine Guigny, chargé de mission <u>antoine.guigny@ca-norddefrance.fr</u> Claire Desagher, chargée d'innovation <u>Claire.desagher@ca-norddefrance.fr</u>